



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 29 MARS 2025

A 10h au CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOURS DE PARIS, Paris 12ème

Membres du Comité Directeur

Présents : Nadine ALAYRAC ; Marjorie AUFRÈRE ; Timothé BOUDHIL ; Michel CARLIEZ, Denis CASSORET, Morgane CHALLE, Catherine COOK ; Rémy DELHOMME ; Florence DUCARME ; Gladys GOBALE ; Thibaut GRIFFART ; Murielle GUILLEMIN ; Dominique HORNUS-DRAGNE ; Olivier ISTIN ; Philippe LAFAY ; Hugues LE MERRE ; Thierry LE PRISE ; Frédéric LEROUGE ; Serge LOUIS-MARIE ; Thierry MARDARGENT ; Florent MELLA ; Magali MOSCAUD ; Anne OLIVIER ; Philippe OMNES ; Stéphanie PASTUREL-BROUCKSAUX ; Valérie PREAUX ; Julien RICHET-COOPER ; Thérèse SALVADOR ; Albin SIRVEN

Excusés ayant donné pouvoir ; Arwen MARTIN-BOUYER pouvoir donné à Philippe LAFAY ; Élise DEFRASNE pouvoir donné à Magali MOSCAUD ; Pierre GODET pouvoir donné à Anne OLIVIER ; Serge LOUIS-MARIE pouvoir donné à Gladys GOBALE ; Mathieu SISSLER pouvoir donné à Thierry MARDARGENT ; Anne-Lise TOUYA pouvoir donné à Nadine ALAYRAC

Absents :

Théodora FOSSE ; Brice GUYART ; Maxime PAUTY ; André PIATKO ; Adeline PIPART-LELION ; Valérie PRÉAUX ; Pauline RANVIER

Invités :

Président(e)s de comités régionaux : Christel GAVEN-MARY (CRE Sud - Corse) ; Stéphan JAKOB (CRE AURA) ; Philippe JEGU (CRE Bretagne) ; Laurence LEBLANC (CRE Normandie) ; Yannick LE CLEAC'H (CRE Centre Val de Loire) ; Guillaume MICHON (CRE Pays de la Loire) ;

Absents : Jean-Pierre BOITARD (CRE GUYANE) ; Jean-Christian CARRIÉ (CRE Occitanie) ; Denis GALLOT (CRE Grand Est) ; Thibaut GRIFFART (CRE Hauts de France) ; Thierry JEAN-CHARLES (CRE Guadeloupe) ; Bernard LATASTE (CRE Aquitaine) ; René MERIL (CRE Martinique) ; Luc MONTBLANC (CRE Ile de France) ; Dominique VEYRAC (CRE Bourgogne-Franche Comté)

Avant l'intervention du président, Thierry MARDARGENT invite les nouveaux membres du comité directeur à se présenter :

- Mme Florence DUCARME, élue comme représentante féminine des arbitres
- Mme Catherine COOK, élue comme représentante féminine des maîtres d'armes
- Mme Émilie MEZDAD, assistante de direction nouvellement arrivée à la fédération et qui participera aux comités directeurs

1. Accueil du président

« Bonjour à toutes et à tous,

Je souhaite tout d'abord vous partager ma joie d'accueillir notre futur DTN, Stéphane MARCELLIN dans ce comité directeur. Comme je vous l'avais partagé, sa prise de poste

officielle sera effective mardi prochain, 1er avril, mais dès fin février, grâce à un accord avec la Fédération Française de Pentathlon Moderne, il a pu préparer son arrivée en prenant connaissance des nombreux dossiers en cours ou à venir.

Il vous présentera ses sujets prioritaires cet après-midi.

Notre volonté affichée durant la campagne d'avoir la nomination d'un DTN issu du sérail a donc finalement été entendue par la Direction des Sports et le Ministère et nous pouvons nous en réjouir.

Nous avons deux candidats de valeur à ce poste, puisqu'Olivier HANICOTTE se présentait également. Lorsque Stéphane m'a annoncé sa volonté de nommer Olivier comme DTN adjoint, j'en ai été ravi : nous aurons à la tête de la DTN un binôme performant et complémentaire dont je suis assez fier.

Et puisqu'il faut toujours apprendre du passé, mon souhait de fonctionnement avec Stéphane et la DTN est bien de partager en permanence nos informations pour être 100% alignés sur nos décisions.

Bienvenue à toi Stéphane, bon retour dans cette fédération qui t'a vu grandir professionnellement et bon courage pour ta prise de poste officielle dans quelques jours !

Côté Vie Sportive : deux informations

- Nous arrivons dans la "saison haute" de l'année, avec l'organisation des championnats de France. Le premier d'une longue série, les 12 et 13 avril, sera le championnat de France d'Escrime Artistique, à Forges les Eaux.
- Concernant la vie sportive 2025-2026 : c'est la période des consultations entre les cadres techniques, les commissions, les ligues, les organisateurs et certains experts. L'objectif fixé par le bureau est que les groupes de travail convergent en avril sur les propositions et que les premières propositions de calendrier et règlement sportif soient finalisées en mai pour partage dans un CD ad'hoc.

Nous évoquerons également durant ce Comité Directeur, le lancement début avril, plusieurs dossiers de fond à destination des clubs, Comités Départementaux et Ligues :

- La campagne liée au PSF, dont parlera Hugues LEMERRE, président de cette commission,
- L'opération Mission Lames et Armes, dispositif auquel je crois beaucoup pour la fidélisation de nos licenciés;
- La campagne de labellisation des clubs.

Nous allons commencer le comité directeur par 2 informations importantes ce matin :

- Le point financier,
- La présentation du projet de développement.

Profitons de ces moments de partage en présentiel pour mieux communiquer et échanger, se comprendre entre nous,

Bon Comité Directeur à toutes et à tous ».

2. Approbation des procès-verbaux des Comités Directeurs du 18 janvier 2025 et du 12 février 2025

Procès-verbal CD 18 janvier 2025

Demande de Monsieur Julien RICHET-COOPER pour modifier le point 4 – « Ressources humaines », en ajoutant :

« Dans le cadre de la clôture du litige entre la FFE et Monsieur Alexandre RUMPLI, le Bureau Fédéral a procédé le 6 décembre 2024 à un abandon de créance d'un montant de 8 017 € au profit de Monsieur Alexandre RUMPLI qui a été embauché postérieurement le 6 janvier 2025. Ce montant devant être remboursé à la FFE dans le cadre d'un trop perçu suite au jugement

concernant son licenciement faisait l'objet d'une contestation de la part de Monsieur RUMPLI et de son avocat »

Et

« Mme Thérèse SALVADOR, a émis des réserves sur le retour d'Alexandre RUMPLI, Mme TOUYA a indiqué qu'il bénéficiait d'un CDD de 6 mois, sans mission d'encadrement.»

Ces modifications sont acceptées. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Procès-verbal CD 12 février 2025

Aucune remarque

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

3. Point financier

Comptes 2024

A ce jour, les éléments financiers sont présentés sous réserve de modification du commissaire aux comptes qui vient de terminer son audit et qui fera un retour pour l'assemblée générale. En cas de modifications, un nouveau comité directeur en visioconférence sera organisé avant l'assemblée générale

En introduction, Philippe LAFAY remercie Julien RICHET-COOPER pour le travail engagé en fin de la précédente mandature sur la gestion des finances de la FFE. Aujourd'hui cela permet d'avoir des comptes 2024 correspondant au plus près du budget prévisionnel.

De plus, l'augmentation importante des licences a facilité cet équilibre, mais la nouvelle équipe a engagé dès son arrivée des mesures d'économie et de restructuration.

Le résultat présenté ce jour est susceptible de connaître une ou plusieurs évolutions selon l'état d'avancement des travaux comptables.

Par rapport au budget 2024, on note :

- Une augmentation des recettes licences (+77 k€) avec « l'effet JO »
- Des économies sur le fonctionnement (coûts marketing et communication, énergie, honoraires, ...) (+ 74 k€)
- Des recettes atténuées par une masse salariale qui, bien qu'en baisse sur le récurrent (+59 k€)
- La FFE est négativement impactée par l'anticipation de deux départs, même si ces départs se traduisent aussi par une diminution de la provision congés payés (-214 k€)
- Le contrat de développement est quasi-conforme au budget (-1 k€)
- Autres évolutions moins significatives (+1 k€)

Tous ces éléments conduisent à un résultat légèrement inférieur à l'équilibre (4 k€)

En termes de charges pour un total de **8 196 470 €**

- Vie fédérale : 1 527 359 €
- Masse salariale : 1 109 011 €
- Performance : 5 097 607 €
- Développement : 462 492 €

En termes de produits pour un total de **8 312 377 €**

- Vie fédérale 2 865 792 €
- Performance 5 046 765 €
- Développement 399 821 €

Concernant le développement, plusieurs actions n'ont pas été réalisées alors que les subventions ont été versées à la FFE. Il s'agit donc de les inscrire en tant que fonds dédiés - 119 559 €

A noter que dans les comptes 2024, il a été provisionné l'ensemble des coûts liés à des fins de contrat avec salariés, sans risque de litige mais aussi le litige avec MyCoach.

La trésorerie se stabilise par rapport à la clôture 2023, la CAF négative étant compensée par les avances de licences (2 143 K€ fin 2023 – 2 147 K€ fin 2024)

Budget 2025

La constitution du budget 2025 a été faite de manière prudente. Il n'a été inscrit aucune recette hypothétique. En termes de présentation globale, le budget 2024 était en équilibre (à hauteur de 8 180 k€).

Ce montant s'explique de la manière suivante :

- L'effet JO permet un produit de licences plus élevé (bien qu'anticipant une baisse de - 10% sur la période de septembre à décembre 2025) : + 250 k€
- Ce même effet JO se ressent sur la perte de partenariats (hors échanges marchandises) : - 155 k€
- Le coût des championnats du Monde à Hong-Kong, sans rallonge de l'ANS : - 100 k€
- La hausse des coûts de compétitions et préparations : -166 k€
- Malgré la hausse de la participation des clubs : +60 k€
- Aucune reprise sur les fonds dédiés issus de 2020 : - 287 k€
- Le budget est cependant aidé, outre l'absence des coûts JO = +94 k€
- Une nette diminution de la masse salariale : +253 k€
- Des évolutions moins significatives : + 3 k€

Tous ces éléments conduisent à un budget 2025 structurellement déficitaire : 98 k€

Les grandes lignes

En termes de charges pour un total de **7 661 755 €**

- Vie fédérale : 1 399 413 €
- Masse salariale : 700 668 €
- Performance : 5 046 379 €
- Développement : 525 755 €

En termes de produits pour un total de **7 617 409 €**

- Subvention institutionnelles 3 552 000 €
- Ressources statutaires 1 950 300 €
- Participations 1 188 479 €
- Recette sur évènement 433 600 €
- Partenariats 178 000 €
- Autres recettes 260 400 €

Montant licences 2025/2026

Au regard de la situation financière, il est proposé une augmentation de toutes les licences de 3€. L'impact sera sur la saison sportive 2025/2026, sur la base de 54 630 licences prises sur 2025 et 5 000 licences prises sur 2026, représenterait 178 890 €.

Julien RICHET COOPER : Il avait proposé l'année passée cette augmentation et trouve dommageable pour la FFE que celle-ci n'ait pas été retenue pour des raisons politiques. Le budget 2024 a été maîtrisé et cette augmentation n'était pas pour combler le déficit.

Philippe LAFAY : Cette proposition avait effectivement été refusée pour une voix. Si le budget 2024 a été maîtrisé, ce n'était pas le cas lors des années précédentes.

Hugues LEMERRE : Il remarque que cette augmentation va permettre d'équilibrer le budget mais ne donne pas de marges pour impulser une politique de développement. A un moment peut-être serait-il nécessaire de passer des contrats de développement avec les régions et d'ouvrir le débat sur le coût de la licence (plus 5 €) en prenant en compte les baisses des finances publiques.

Timothée BOUDHIL : la ligne budgétaire pour l'arbitrage reste-t-elle inchangée ?

Philippe LAFAY : L'organisation en place était à peu près équilibrée en termes financiers mais le système est très lourd à gérer pour les salariés de la FFE et le coût de ce temps de travail n'est pas comptabilisé. Actuellement, la vie sportive et la CNA travaille sur une nouvelle organisation mais par prudence budgétaire le montant 2024 a été reconduit.

Philippe JEGU : Les ligues, les départements et les clubs sont parfois en grandes difficultés financières. Il insiste sur la nécessité de trouver des moyens pour soutenir les ligues des départements et les clubs y compris financièrement, en contractualisant.

Rémy DELHOMME : le budget présenté est très prudent et prend en compte la perte de partenariats. Ce sujet sera évoqué en fin de comité, mais dans tous les cas, avec des recettes complémentaires, il y a une volonté de relancer sur un certain nombre d'aspects, notamment sur l'aspect développement.

Catherine COOK : il faut être vigilant sur le coût des licences car les clubs qui n'ont pas de compétiteurs seront tentés de trouver des solutions alternatives.

Timothée BOUDHIL : l'augmentation de la licence est nécessaire et elle aurait dû être faite l'année passée pour bénéficier de l'effet JO. Des clubs ne licencient pas tous leurs adhérents, contrairement aux obligations statutaires. Un travail sur ces tarifs de licences doit être absolument mené.

Dans le budget il est noté une augmentation de la participation des clubs de 60000€. A quoi cela correspond ?

Philippe LAFAY : C'est lié à l'augmentation de l'activité. Mais en aucun cas, les modalités de participation des clubs ne sont modifiées. Les lignes budgétaires sont prévues sur la base d'une organisation à peu près identique.

Timothée BOUDHIL : constate un delta de 600 000 € entre les produits et les charges liées à la performance

Philippe LAFAY : au-delà du financement de l'ANS, le coût de performance sera assuré soit par des fonds propres, soit par des ressources complémentaires. En tout état de cause, les services de la FFE ont pour consigne de réduire les coûts de déplacements lorsque cela est possible, sans pour autant négliger la qualité des déplacements pour les athlètes.

Rémy DELHOMME : l'ANS attend aussi de la FFE qu'elle participe aux financements de la performance.

Vote : le comité directeur arrête les comptes à l'unanimité et décide à l'unanimité de proposer une augmentation de 3 € à l'Assemblée Générale.

4. Point Développement

Thierry LE PRISE, vice-président en charge du développement, présente les grands axes du plan de développement. Ce plan n'est pas juste la juxtaposition d'un ensemble d'actions, mais bien un ensemble relevant d'une stratégie qui relie tous les étages de la maison escrime, c'est-à-dire à l'échelon national, l'échelon régional, l'échelon départemental et les clubs.

Donc à chaque club son projet pour prendre en compte la réalité de terrain

La fédération compte beaucoup de petits clubs et la prise en compte de leurs spécificités est essentielle

Si les grandes thématiques qui définissent les grandes philosophies de l'État, qui nous montrent la voie à suivre, doivent être traduites et mises en œuvre par des actions concrètes et utiles aux clubs, à nos adhérents essentiellement. Les moyens financiers disponibles ne sont pas trop importants, il est donc primordial de les dépenser d'une manière utile.

L'affichage d'atteindre les 65 000 licenciés est un objectif ambitieux, d'où l'importance d'aider et d'accompagner les clubs et les structures territoriales.

Au regard de la courbe des effectifs aux cours des dernières années, on constate des pics de licenciés après chaque olympiade. Entre ces pics, toujours des phases de décroissance qui nous lancent toujours des défis. C'est ce défi qu'on se lance pour la mandature à venir. Le projet, est induit par un travail collectif avec les dirigeants, des cadres et des cadres territoriaux. Il est également nourri par toutes les commissions qui sont attachées à ce projet de développement (féminisation, projets scolaires, universitaires et grandes écoles, santé, handisport, sabre laser et escrime artistique)

La mise en œuvre se fait sur trois axes permettant de toucher de nouveaux publics.

- La diversification des pratiques
Sans cette diversification, l'ambition des 65000 licenciés sera hors d'atteinte
- L'encouragement à la croissance et à la création des clubs.
28% des clubs comptent entre 1 et 40 adhérents, 50 % entre 1 et 65 adhérents, 38% entre 66 à 150 adhérents et 13% avec plus de 151. Ces « petits » clubs n'ont pas la capacité d'employer un éducateur temps plein. C'est une réalité à prendre en compte, quelle que soit l'évolution du modèle économique.
- Valoriser la pratique « loisirs » (80 % des licenciés)
Diffuser des informations utiles.

Plusieurs leviers sont essentiels pour réaliser ce développement

- La communication pour promouvoir la vitrine du haut niveau
 - o Informer les clubs,
 - o Diffuser nos valeurs,
- La formation des cadres enseignants : piliers de l'escrime,
- La mobilisation des dirigeants : décideurs des clubs et des organes décentralisés.
- Ambition: co-construction d'un plan territorial de croissance.

Le projet se présente sous quatre thématiques

- **Inclusion** : Éthique – Féminisation – Handisport
- **Parcours sportifs** : Plateaux/Printemps des Lames et Armes

- **Héritage 2024** : Sabre laser ; Escrime artistique et de spectacle ; Scolaire – Universitaire ; Ateliers Santé ; Grandeur nature ; Entreprise
- **Structuration** : Nouveaux dirigeants ; Prime de croissance ; Créations de clubs et antennes ; Prix du développement (challenge des clubs) ; Les labels

Thierry LE PRISE décline ensuite les travaux et l'ouverture de ces différents chantiers pour répondre aux objectifs. (annexe 1)

Cette présentation reste synthétique et sera partagée avec les clubs de manière plus détaillée dans le cadre du plan fédéral de développement, élaboré en prenant en compte les contraintes financières qui seront fortes dans les deux années à venir.

Timothée BOUDHIL : Serait-il possible de recevoir ce type de documents en amont de la réunion afin que l'on puisse en prendre connaissance et favoriser les échanges ?

La remarque est notée et l'envoi des pièces sera faite dès que l'organisation le permettra.

Timothée BOUDHIL : Qu'en est-il de la récupération de la délégation FF Handisports par rapport au projet de développement ?

Rémy DELHOMME : Une première réunion a eu lieu avec la FFH début mars. La question de la délégation a été abordée notamment au niveau de la pratique escrime fauteuil. La FFH s'interroge effectivement sur le bilan sportif pour donner suite aux JO Paris 2024.

A ce jour, aucune décision n'est prise. Les deux fédérations vont de nouveau se rencontrer après avoir consulté leur base. Certains clubs sont pour, d'autres contre. Il faut partager la vision de la performance mais aussi en termes de développement de la pratique sur le territoire.

Pour rappel, d'un point de vue institutionnel, une délégation n'est donnée qu'à une seule fédération. Entre plusieurs fédérations, il y a des arbitrages politiques. 128 clubs sont affiliés FFH et 57 ont la double affiliation.

5. Campagne ANS

Hugues LEMERRE fait un point sur le lancement de la campagne ANS

La lettre de cadrage a été reçue le 14 mars dernier. À ce jour, l'enveloppe financière allouée à notre fédération n'est pas connue. En tout état de cause, il y aura une baisse puisque l'ensemble des fonds consacrés, toutes fédérations confondues, passe de 8M d'euros à 7M d'euros. Mais les arbitrages ne sont pas rendus.

Cela sera une campagne extrêmement courte :

- 7 avril : lancement de la campagne
- Lundi 5 mai : clôture des dépôts de dossiers
- 20 mai : retour des commissions régionales d'instruction
- 3 juin : réunion commission nationale d'instruction et de validation
- 6 juin retour des propositions de la fédération sur la liste des bénéficiaires et des montants associés

Les principales évolutions sont de deux ordres.

La première concerne les actions possibles pour les clubs. L'ANS a fixé un seuil minimal par action subventionnée, à hauteur de 750€ (500€ donc pour les structures en ZRR ou en CRTE)

Le nombre d'actions possibles est au nombre de 3 maximum pour un club.

Le 2e changement concerne l'obligation de dépenser 20% de l'enveloppe qui est allouée à la FFE pour le développement de la pratique féminine.

Si cet objectif financier n'est pas atteint, un malus sera appliqué lors de la dotation 2026.

Cela signifie que les clubs, les départements et surtout les ligues présentant des actions vont devoir intégrer fortement le développement de la pratique féminine au sens large.

A noter que compte tenu que la FFE n'a pas aujourd'hui la délégation para-escrime, la prescription de consacrer 10% du montant du PSF aux actions vers les pratiquants en situation de handicap ne s'applique pas. .

Le comité de pilotage travaille non seulement à distance mais avec des délais très courts ce qui n'est pas idéal. Il est cependant proposé d'avoir des actions synthétiques notamment pour les comités et les ligues (par exemple en regroupant toutes les formes d'actions de formation dans une seule action)

Hugues LEMERRE s'inquiète de voir l'évolution du dossier avec des marges de manœuvre en matière d'utilisation de ces dotations de plus en plus étroites.

Rémy DELHOMME remercie Hugues LEMERRE pour son intervention ainsi que les personnes élues et salariées qui ont œuvré pour ce dossier.

6. Informations de la Direction Technique Nationale

Stéphane MARCELLIN, nouveau DTN à compter du 1^{er} avril, prend la parole.

Il fait part des actions qu'il a déjà engagées.

Dans un premier temps il fait un état des lieux. Il tient notamment à saluer son prédécesseur pour l'action qu'il a menée dans un contexte difficile. Pour donner suite aux entretiens avec la Direction des Sports et l'ANS, il convient aujourd'hui de remettre de la sérénité et du calme au niveau de l'ensemble de la gestion des cadres et plus particulièrement sur la haute performance. Il a donc beaucoup échangé et consulté les cadres techniques pour organiser la nouvelle DTN.

Dans un deuxième temps, il souhaite s'entourer d'une direction technique simplifiée avec un seul DTN adjoint. C'est aussi une demande de la Direction des Sports. Comme évoqué par Remy DELHOMME, cette fonction sera confiée à Olivier HANICOTTE. Différents directeurs de pôle seront nommés avec des champs de compétences simplifiés tels que le data et le numérique, la vie sportive, la formation, le développement et bien sur la performance.

Il souhaite stabiliser les équipes, et mettre en œuvre des modalités de travail pour éviter que des personnes travaillent en silo, seul, sans conseil ou accompagnement.

Quant au secteur de la performance, un manager dans chaque arme sera désigné. Il aura la charge de la coordination de l'arme depuis la détection jusqu'au haut-niveau.

Aujourd'hui, il est indispensable de communiquer, d'accompagner, d'avoir du sens dans la réflexion et de mettre vraiment en place un projet de performance où tout le monde est concerné sans points de divergence. En cas de désaccords, cela doit être traité véritablement en interne.

Pour terminer, il précise que la fédération compte aujourd'hui 40 cadres techniques. C'est un chiffre en diminution mais il faut assurer le fonctionnement dans ces conditions.

Emploi et Formation

Dans le cadre de sa titularisation, Denis DURAND a mené auprès des clubs, des enseignants une enquête sur l'emploi et la formation, du 14 janvier au 7 février 2025.

Il présente une synthèse de cette enquête permettant de faire quelques préconisations en termes de stratégie de la professionnalisation et de la pérennisation des métiers.

(voir annexe 2)

Campagne de labellisation

Au regard du bilan de la première campagne de labellisation (2 sessions juin et décembre 2023) une nouvelle campagne se déroulera pour 2025 – 2027, du 14 avril au 30 juin. Celle-ci se fera directement sur l'Extranet.

Opération Lames et Armes

L'opération est en cours d'évolution avec trois objectifs :

- Animer le territoire autrement que par des compétitions
- Fidéliser durablement tous nos adhérents
- Susciter des échanges interclubs

Dans les actions prévisionnelles, avec des arbitrages encore en cours

- Impulsion fédérale avec une campagne de communication
- Dotation en Livrets et Écussons Lames Blanches
- Réduction sur les Lames Jaunes et Rouges

Le calendrier

- Lancement de l'opération : 28 avril
- Webinaire aux clubs : 29 avril
- Fin de l'opération : lundi 30 juin

Championnat de France d'escrime artistique 2025

Pour information, le championnat de France d'escrime artistique 2025 aura lieu les 12 et 13 avril à Forges les Eaux.

E.learning

La FFE a signé une convention avec le RNSPF (Réseau Numérique du Service Public de Formation) pour accéder à sa plateforme numérique de formation. C'est un service public porté par le CREPS de Dijon.

Des modules mutualisés sont déjà possibles et permettront de rapidement mettre en route des formations (UC12, modules annexes type santé...). Des aides à la production peuvent être contractualisées en supplément ;

Le coût de base est très raisonnable au regard des services proposés : 3500 € ;

Lancement du projet avec la formation DEJEPS : UC de méthodologie de projet.

A suivre : Une formation « Prévention des violences dans le sport »

7. Point International

Quelques informations sur le calendrier de la FIE pour 2025-2026

La stratégie de la FIE est de passer à 25% maximum d'épreuves sur chaque continent, en junior et senior. Cela signifie que sur 8 épreuves de Coupe du monde junior, deux seulement auront lieu sur le continent européen. Même démarche pour les épreuves seniors dans toutes les armes, donc une forte diminution de ces épreuves en Europe.

En ce qui concerne les épreuves en France

- La FIE a demandé à la FFE de passer l'épreuve de Coupe du monde de Saint Maur (Challenge Monal) de l'Épée Hommes à une épreuve d'Épée Dames en février. Afin de ne pas rentrer en conflit avec la FIE et perdre l'ensemble des épreuves, la FFE a fait le choix d'accepter cette modification mais en gardant la période de mai, comme actuellement ;

- La Coupe du Monde de Beauvais (épée juniors dames) a été supprimée sans concertation et sans information préalable du club. En deux ans, la France a perdu 3 coupes du monde juniors (Dourdan, Aix en Provence et Beauvais) ;
- Le CIP à Paris (senior fleuret H) et Orléans (Sabre H et D) sont maintenus.

Les conséquences sont importantes pour la FFE, et les clubs qui soutiennent le haut-niveau, avec une augmentation du coût des saisons internationales juniors et seniors.

Les actions :

- Renforcer les liens avec les Fédérations européennes via la CEE : afficher un axe fort franco-italien, coordonner le choix d'épreuves du Circuit Européen U23 en tant qu'épreuves sélectives junior ;
- Rester vigilants sur la qualité des épreuves de coupe du monde (ex : les dysfonctionnements lors de l'organisation de la coupe du monde de fleuret au Caire) ;
- Relancer la coopération technique entre la France et certains pays hors Europe, conserver la présence française au sein de la COMES.

Philippe OMNES : Sans irriter la FIE, plusieurs actions communes de plusieurs pays européens sont envisagées, notamment pour développer des compétitions pour former l'élite sans s'inscrire dans le programme de la FIE (où il n'y pas de qualification pour les JO contrairement aux seniors)

Les catégories cadets et juniors sont plus mouvantes en termes de valeurs, et lors des championnats du monde de ces catégories, les classements ne sont pas pris en compte. Cette démarche permettra de ne pas s'imposer des coûts importants et plus de fatigue pour les jeunes (notamment ceux qui ont des projets scolaires ou professionnels parallèles)

Timothée BOUDHIL : Est-ce que la Confédération Européenne, pour les moins de 23 et les juniors, va se mettre en confrontation directe avec les calendriers FIE ?

Rémy DELHOMME : le président, Monsieur TESCH a deux objectifs après la stupéfaction ressentie lors de la parution du calendrier (sans concertation). Tout d'abord éviter la confrontation avec la FIE et renforcer le circuit européen.

Timothée BOUDHIL : quelle est la position de la Confédération Méditerranéenne d'Esclime sur la ventilation des championnats méditerranéens ?

Philippe OMNES : Actuellement il y a 22 pays adhérents mais pas tous à jour de leur cotisation. Un point sera fait lors de l'AG qui aura lieu lors des championnats d'Europe seniors à Gènes. La France est absente depuis quelques temps sur l'organisation des épreuves. Les membres de la confédération sont en attente d'une implication plus importante (plutôt des épreuves pour les jeunes) même si elle s'appuie sur des épreuves organisées en France (telle qu'Antony).

La Confédération Méditerranéenne est moins homogène que celle de la Confédération Européenne vis-à-vis de la FIE.

8. Point Conseil Permanent des présidents de Ligues

Les présidents de ligues se sont réunis pour la deuxième fois (en visio). Une grande satisfaction quant à la présence des ligues. Yannick LE CLEACH déplore cependant l'absence de la région parisienne. Celle-ci n'a participé à aucune réunion et ne répond pas aux demandes du CPPL.

Il indique que les échanges entre les présidents sont toujours courtois, à l'écoute les uns des autres.

Les échanges ont porté sur l'ANS, sur la prime de croissance ainsi que sur la vie sportive.

Chaque ligue a fait un état des lieux de son territoire et a ainsi pu exprimer ses propositions et ses réflexions sur les thèmes suivants :

- Circuit national des jeunes : problèmes liés à la distance domicile – lieu de compétition, parfois pour une participation de courte durée ; le souhait d’harmoniser les formules et les filières
- Le développement d’épreuves pour les non-compétiteurs
- La prise en compte du bilan carbone (commencer à avoir une réflexion positive sur le sujet)
- La prise de conscience de l’égalité de traitement entre les femmes et hommes
- L’harmonisation des classements, des calendriers

Aujourd’hui il s’agit de réflexions, d’état des lieux. Lors d’une prochaine réunion, les présidents évoqueront des propositions.

Le prochain CPPL aura lieu avant l’Assemblée Générale, en présentiel si cela est possible.

9. Informations sur contrat avec STAM

Morgane CHALLE aborde la situation de la FFE face à des défis en matière de partenariats et de sponsoring.

Lors d’un état des lieux, il a été constaté :

- En 2025 les contrats partenaires sponsoring et fournisseurs sont soit échus, soit arrivent à échéance dans l’année.
- Les « droits marketing » proposés à nos sponsors et fournisseurs (les contreparties) n’ont pas évolué depuis 4 ans.
- Afin de se démarquer et attirer des nouveaux sponsors, les propositions doivent être innovantes et différenciantes.

A ce jour, il n’y a pas de ressource humaine disponible à la fédération pour travailler sur le marketing et le sourcing de partenariats. C’est donc dans ce contexte que le bureau fédéral a décidé de faire une consultation auprès d’entreprises de stratégie marketing spécialisées dans le sport.

Quatre entreprises ont été sollicitées, deux étant ressorties du lot, tant par leur prestation que par les conditions financières. Les deux offraient une prestation à peu près semblable.

La Fédération a décidé de collaborer avec STAM CONSULTING pour développer une stratégie marketing, réaliser un audit et rechercher activement des sponsors, avec un objectif de 200 000 € de nouveaux financements d’ici 2025.

Le travail a déjà été engagé avec la mise en place en trois étapes :

Audit Interne et externe

- Étude des licenciés
- Création d’un réseau d’Alumni
- Structuration des offres, recherche de partenaires
- Communication d’urgence

Conseil Stratégie Marketing et communication

- Analyse approfondie de l’offre
- Renforcement de l’image de marque
- Développement de contenus innovants
- Définition d’indicateur de performance

Accompagnement et suivi de projets

- Chefferie de projet intégré
- Adaptation de la stratégie en fonction des retours et évolutions du contexte
- Assistance aux appels d’offres (partenaires et prestataires)
- STAM CONSULTING a été challengé avec la mise en place d’une commission à hauteur de 10% des recettes perçues.

Aujourd'hui, il n'y a pas de certitude que FORVIS MAZARS soit toujours partenaire du CIP en 2026. Il y a donc urgence.

A noter que si ces partenariats peuvent être concernés par la performance, ils peuvent aussi être fléchés vers le sport santé, le développement de la pratique, ...

Rémy DELHOMME informe que STAM CONSULTING fonctionne avec des consultants externes dont l'un d'entre eux est son beau-frère. Il s'est donc retiré lors du vote du Bureau Fédéral.

Thérèse SALVADOR évoque que la relation entre STAM CONSULTING et Remy DELHOMME : peut-être est-il nécessaire de consulter la commission d'éthique.

Thierry MARDARGENT indique que la commission éthique et déontologie sera informée.

10. Présentation candidature de Bourges aux Championnats d'Europe 2028

Yannick LE CLEAC'H présente la candidature de BOURGES pour l'organisation des championnats d'Europe 2028 (pendant l'année «où la Ville de Bourges sera capitale européenne de la culture »).

11. Proposition Ordre du Jour de l'AG du 26 avril 2025

Les Assemblées Générales de l'IFFE et de la FFE auront lieu le 26 avril 2025, à partir de 10h.

Ordre du jour de l'AG IFFE

- Accueil par le Président
- Approbation du PV de l' AG du 10 juin 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport d'apport d'Activités 2023/2024
- Présentation des comptes et rapport financier 2024
- Budget prévisionnel 2025
- Désignation d'un commissaire aux comptes
- Questions diverses

Ordre du jour de l'AG FFE

- Accueil du président
- Approbation des PV de l'AG du 18 octobre 2024
- Rapport Moral
- Présentation et rapport d'activités des commissions fédérales
- Rapport sportif et d'activité de la DTN
- Présentation des comptes et rapport financier 2024
- Rapport commissaires aux comptes sur l'exercice 2024
- Tarifs des licences et affiliations 2025 / 2026
- Budget prévisionnel 2025
- Questions diverses
- Clôture par le Président

12. Clôture par le Président

Lors de la pause méridienne, un hommage a été rendu à Marie-Chantal DEMAILLE suivi d'une minute d'applaudissements.

L'ordre du jour est achevé et la séance levée à 16h30

Le président
Rémy DELHOMME

Le secrétaire général
Thierry MARDARGENT